



Luxembourg, le 29 juin 2016

Objet: - Lettre d'invitation à présenter une demande de participation

- Appel d'offres COJ-PROC-16/020 « Exploitation de services de restauration et prestation de services annexes pour la Cour de justice de l'Union européenne »
- Avis de concession n° 2016/S 123-219863 du 29 juin 2016

Madame, Monsieur,

1. La Cour de Justice de l'Union européenne envisage la passation du marché décrit en objet. Les documents de marché comprennent : l'avis de concession figurant ci-dessus, la présente lettre d'invitation, le cahier des charges accompagné de ses annexes et le projet de contrat.

2. La présente passation de marché comporte **deux étapes** :

1^{ère} étape : Vérification des critères d'exclusion et de sélection

- dans un premier temps, si vous êtes intéressé par ce marché, vous devez soumettre **une demande de participation** dans l'une des langues officielles de l'Union européenne, accompagnée des documents nécessaires pour la vérification des critères d'exclusion et de sélection.

2^{ème} étape : Vérification de la conformité de l'offre aux exigences minimales fixées dans le cahier des charges et comparaison des offres au regard des critères d'attribution

- dans un deuxième temps, seuls les candidats retenus lors de la 1^{ère} étape seront invités à soumettre **une offre technique et financière**. Toute offre reçue d'une personne physique ou morale n'ayant pas été invitée à la deuxième étape de la procédure sera rejetée.
3. La demande de participation pour la 1^{ère} étape doit parvenir au plus tard le **28 juillet 2016**.

Les documents doivent être transmis exclusivement sur papier, à raison d'un dossier original accompagné de 2 copies.

L'envoi doit être fait sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées et porteront l'adresse indiquée ci-dessous.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante :

**« Cour de justice de l'Union européenne
Appel d'offres COJ-PROC-16/020
Mme Eva ANGLESSY
L-2925 Luxembourg »**

L'enveloppe intérieure devra porter la mention suivante :

**« APPEL D'OFFRES COJ-PROC-16/020
Offre de la firme
À NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER »**

Veillez recourir à l'une des modalités de transmission suivantes :

Modalité de transmission	Délai	Preuve de l'envoi	Adresse de livraison
Poste	24 h 00 Heure de Luxembourg	Cachet de la poste	APPEL D'OFFRES COJ-PROC-16/020 Cour de Justice de l'Union européenne Mme Eva ANGLESSY L-2925 Luxembourg
Service de messagerie	24 h 00 Heure de Luxembourg	Récépissé de dépôt du service de messagerie	
En personne (remise en main propre)	17 h 00 Heure de Luxembourg	Preuve du dépôt, datée et signée par le fonctionnaire du service central de réception du courrier à qui les documents sont remis.	

Ce service est ouvert de 9 h à 17 h du lundi au vendredi ; il est fermé les samedis, dimanches et jours fériés de la Cour de justice.

4. Toute demande de participation doit :

- être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres ;
- être établie suivant les formulaires-types de réponse figurant dans le cahier des charges.

5. La présentation d'une demande de participation vaut acceptation des conditions contenues dans les documents de marché et, le cas échéant, renonciation du candidat à ses propres conditions générales ou particulières.
6. Les frais occasionnés pour la préparation et la présentation des demandes de participation sont intégralement à la charge du candidat et ne seront pas remboursés.
7. Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les candidats ou soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel.

Pendant la 1^{ère} étape de la procédure, ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes :

Avant la date de réception indiquée au point 3 :

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but de clarifier les documents de marché.

Toute demande de renseignements supplémentaires doit être adressée, par écrit uniquement, à la boîte fonctionnelle : DL-Achats-Logistique@curia.europa.eu.

De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents de marché.

Tout renseignement supplémentaire, y compris les informations visées ci-dessus, sera publié sur http://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_7009/#appels_encours.

Cette page web sera mise à jour régulièrement et les candidats ont la responsabilité de vérifier les mises à jour et modifications apportées pendant la période de présentation de demande de participation.

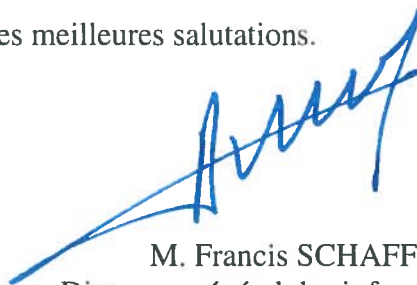
Après l'ouverture des demandes de participation :

S'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de la demande de participation ou de demander confirmation d'un élément spécifique ou technique, le pouvoir adjudicateur prendra contact avec le candidat, à condition que cela n'entraîne pas de modifications substantielles des conditions de la demande de participation soumise.

8. Deux visites des lieux seront organisées : le 12 juillet et le 14 juillet 2016 à 15 heures ; à l'adresse suivante : Cour de justice européenne, Plateau de Kirchberg, Rue du Fort Niedergrünwald, L-2925 Luxembourg. La participation à l'une de ces visites est obligatoire. Les candidats doivent confirmer leur participation par écrit à la boîte fonctionnelle : DL-Achats-Logistique@curia.europa.eu au moins 48 heures à l'avance. La Cour de justice pourra programmer des dates et horaires supplémentaires si elle le juge nécessaire.
9. Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.

10. Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert la demande de participation, le document devient la propriété de celui-ci et est traité de façon confidentielle.
11. Les candidats sont informés du résultat de la 1^{ère} étape de la procédure d'appel d'offres par courrier électronique uniquement. Ils sont tenus de fournir, dans les coordonnées mentionnées dans leur offre, une adresse de courrier électronique valide et de consulter régulièrement leur messagerie.
12. Le suivi de la demande de participation entraînera l'enregistrement et le traitement des données à caractère personnel des candidats (exemples : nom, adresse, numéro de téléphone ou de fax, adresse de courrier électronique, régime juridique du candidat, etc.).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



M. Francis SCHAFF
Directeur général des infrastructures